

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2020

GEL MATCHS DE FOOTBALL LE 5 MAI - (N° 2655)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 4

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Une minute de silence est observée avant le début des rencontres de football amateur de national 1, national 2 et national 3 se déroulant ce même jour. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant que ces divisions sont l'antichambre du football professionnel, qu'elles abritent de nombreux clubs ayant un passé professionnel et que les rencontres s'y déroulant suscitent un engouement important, il est important d'y commémorer ce drame.

Cet amendement prend en compte les contraintes spécifiques du football amateur qui connaît, à chaque journée de championnat, un nombre de rencontres bien plus élevé que le football professionnel et les difficultés infrastructurelles et calendaires plus importantes ; d'où la proposition d'observer une minute de silence lors de ces rencontres ce jour-là.